

Nos hôtes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 23

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et café. Ces trois branches réunies suffisent à peine pour occuper tous les moments du requérant, tant est borné le commerce dans cette rue.

La municipalité acquiesça, le juge de paix aussi, mais non point le Conseil d'Etat. D'où le mémoire qui nous a été conservé.

Corbaz distillait lui-même ses liqueurs et y apportait beaucoup de soins, le faisant non seulement d'après les principes de Schutel, mais surtout grâce aux notions de chimie reçues du professeur lausannois Henri Struve, et en s'inspirant de manuels ad hoc. Le mémoire donne la liste assez longue des liqueurs, sirops, vinaigres et eaux de toilette diverses que B. Corbaz préparait à la Cité, en tenant un journal exact de ses fabrications.

C'est ici l'occasion de rappeler l'amusant renseignement que nous a conservé M. Monnet dans son *Conteur vaudois*, à savoir que les bouteilles de rhum vendues par Corbaz portaient une étiquette illustrée montrant les nègres des Antilles cultivant la canne à sucre et au-dessous ce pittoresque libellé : « Véritable rhum de la Jamaïque fabriqué à Lausanne par Benjamin Corbaz » !

(A suivre.)

Le timbre mystérieux. — L'autre jour, dans un bureau de poste contigu au local où se trouve un four de boulanger, un campagnard achète un timbre poste de 15 centimes. Il le passe sur sa langue et va le coller sur la lettre qu'il tient à la main, quand le timbre lui échappe des doigts. Alors le brave homme, ébahi, se demandant s'il devient fou, voit son estampille postale se diriger prestement vers une fissure du soubassement, dans laquelle elle disparaît ?...

Le timbre, dont la gomme était humectée, s'était, hasard étrange, collé, en tombant, sur le dos d'un cafard. — L.

LES DANSES

Le juge fédéral Georges Favey, mort la semaine dernière, était un historien auquel sont dues beaucoup de précieuses études sur notre pays et sur nos institutions. Voici ce qu'il écrivait à propos des danses, dans le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, publié par M. Eug. Mottaz.

DURANT tout le cours du moyen âge, la danse a été un divertissement pratiqué par toutes les classes de la population ; il n'y avait guère de fêtes qui ne fussent accompagnées de danses, sur lesquelles les romans de chevalerie nous fournissent quelques détails. En ce qui concerne plus particulièrement notre pays, les renseignements font défaut, et nous ne connaissons pas le caractère des danses nationales et populaires en faveur dans nos contrées. Seule la tradition nous apprend que la *coquille* se déroulait parfois dans nos campagnes ; elle a conservé le souvenir d'une coquille monstre, débutant un dimanche soir avec sept personnes dans la cour du château de Gruyère, se poursuivant, le comte en tête, dans tout le comté, et se terminant le mardi matin à Gessenay, avec 700 personnes.

Nous savons cependant qu'on dansait, même dans les couvents à certaines occasions ; c'est ainsi que lors du mariage de Philippe de Savoie avec Marguerite d'Autriche, célébré à Romainmôtier le 26 septembre 1501, six personnes représentèrent un ballet devant les augustes époux. Rappelons également, puisqu'il est question de Romainmôtier, que, suivant Pierreffleur, l'un des derniers prieurs du couvent, Claude d'Estavayer, était *excessif en banquets, maxime dans les danses*.

Comme danse nationale, on peut à peine mentionner la *monferine* des Alpes qui, au dire de certains musiciens, serait originaire du Montferrat. M. Hugo de Senger en a utilisé le rythme très simple dans sa partition de la Fête des vigneronnes de 1889.

Aussitôt après la Réformation, LL.EE. de Berne prirent des mesures sérieuses contre la danse, à laquelle on paraît s'être adonné avec passion. L'ordonnance de Réformation de 1536 interdisait déjà les danses sous le bamp de 3 florins, permettant toutefois « trois honnêtes danses les jours de noces ». Dans la suite, on est encore plus sévère ; les lois consistoriales de 1640 proscrirent absolument ce divertissement et interdisent de danser « ny aux nocces, avant, durant, ny après icelles, ni aussy en aulcun aultre temps, secrètement ny publiquement, ny de jour ny de nuit, ny dedans ny dehors les Villes, en point de maisons ny en aulcuns aultres lieux ». L'époux qui avait offert à danser et celui qui avait fourni le local étaient frappés d'une amende de 20 livres ; les danseurs payaient un bamp de 2 livres et les danseuses d'une livre. Quant aux menestriers, ils devaient être mis en prison pour trois jours et trois nuits ; un mandat de 1661 ordonne même de confisquer leurs instruments.

Au XVIII^{me} siècle, les mœurs avaient changé, et la législation sur la danse dut apporter des tempéraments à la sévérité d'autrefois ; une ordonnance de 1728 permet les danses à l'occasion des nocces. Plus tard, on fait de nouvelles concessions : dans les campagnes, les danses ne demeurent autorisées qu'aux nocces et autres réjouissances publiques ; dans les villes, elles restent interdites aux paysans et aux domestiques ; elles sont, au contraire, permises dans les maisons particulières, mais seulement jusqu'à 8 heures du soir.

Les annales de la République helvétique mentionnent des bals célèbres et quasi officiels donnés à Lausanne. Le 8 février 1798, par exemple, il y eut un bal de souscription offert à la citoyenne Ménard, femme du général, dans la salle des Deux-Cents, à l'hôtel de ville. On sait qu'en 1800, à la veille de son départ pour Marengo, Bonaparte assista à un bal donné dans la maison Steiner, aujourd'hui le cercle de Beau-Séjour ; à la même époque, le préfet national Polier avait, suivant des mémoires du temps, invité le Premier Consul à un bal où l'on avait préparé en son honneur une sorte de ballet symbolique ; mais, au grand déplaisir des figurants, le futur empereur des Français se dispensa d'assister au divertissement.

Le point culminant de plusieurs montagnes du Jura, entre autres la Dôle, le Noirmont et le Mont-Tendre, était désigné autrefois sous le nom de « Crêt des Danses ». On y célébrait jusqu'au XVIII^{me} siècle des réjouissances dont le juge J.-D. Nicole a conservé le souvenir dans son *Recueil historique de la Vallée du lac de Joux*. Les vachers des montagnes environnantes se rendaient sur ses sommets pendant six dimanches consécutifs, à commencer par celui de la Saint-Jean. Beaucoup d'autres jeunes gens et jeunes filles de tous les villages des deux versants du Jura y montaient aussi. On dansait en rond, on s'exerçait à la lutte et au jet de pierre. Des personnes des villages du Pays de Vaud montaient des vivres et du vin. On mangeait et buvait quelquefois avec excès et la journée ne se terminait pas toujours sans disputes, coups de poing et même batailles sanglantes.

FAVEY.

« SCHMOLLIS »

SAMEDI dernier, un de nos lecteurs nous pria de poser la question suivante :

« Quelqu'un pourrait-il donner la traduction exacte, en français, du mot allemand : « Schmolitz » et indiquer un mot français le remplaçant avantageusement ? »

Cette question nous a valu la réponse que voici, d'un fidèle ami de notre journal.

« Oron, le 1^{er} juin 1919.

« Mon vieux Conteur

« Tu commets déjà la faute que font la plu-

part des pékins qui n'ont pas passé par une société d'étudiants et pas été sous la férule d'un fuchs major ! Tu écris *Schmolitz*.

« Or ce terme doit s'écrire *Schmolliis*, car vient des mots latins (qui l'eût crû) ! *sis mihi mollis = sois moi cher.* » — M.

Au restaurant. — Deux amis se plaignent l'un à l'autre des difficultés de la vie actuelle.

— Oui, dit l'un, l'argent roule ; les amis nous roulent, tout le monde nous roule et... ça n'a pas comme sur des roulettes !... — L. Mx.

UNE AMUSANTE COQUILLE

UN de nos abonnés nous adresse l'amusant extrait que voici d'une publication intitulée : *La France historique, industrielle et pittoresque de la jeunesse*.

Département de la Vendée :

Productions et commerce. — La préfecture l'église de Bourbon-Vendée, la cathédrale Luçon.

Edifices et monuments. — Vins, céréales, bestiaux, antimoine, houille, plomb, faïence, ocre, marne, draperies, toiles, corderies, sucres de betraye (*sic*) et poteries.

Célébrités. — Bresson, président au parlement de Paris, le flibustier Jean David Poitevin, la famille Beauharnais. — L. Mx.

NOS HOTES

L'EX-EMPEREUR d'Autriche, Charles I^{er}, et sa famille sont nos hôtes. Ils se sont installés pour l'été à la villa Prangins. Voici sur la femme, l'impératrice Zita, quelques détails biographiques.

L'impératrice Zita est de vieux sang français. Son père, Robert de Bourbon, duc de Parme, qui descend de l'infant Philippe, fils de Philippe V d'Espagne, arrière-petit-fils de Louis XII, était lui-même fils de Charles III, lequel avait épousé, en 1845, la sœur du comte de Chambord, petite-fille de Charles X et fille du duc Berry, Louise de Bourbon.

L'impératrice est donc, disent les *Annales*, l'arrière-petite-fille de Charles X et se rattache directement à la branche royale de la Maison de France.

Elle est la treizième des vingt enfants que son père eut de deux mariages et naquit, en 1858, de la seconde de ces unions avec Maria-Antonia de Bragança, infante de Portugal.

Un de ses frères, le prince Elie, dont le nom défraya la chronique lors de la mise sous le gongre du château de Chambord, est major trichien, affecté à l'état-major général.

Deux autres de ses frères nous sont plus familiers : les princes Sixte et Xavier de Bourbon de Parme. Ils ont vécu longtemps à Paris, ils ont achevé leurs études à l'Ecole de droit à l'Ecole des Sciences politiques. Ils sont aujourd'hui officiers de l'armée belge et le président de la République leur remit sur le front l'Yser, en présence du roi Albert, la croix de guerre qu'ils avaient noblement gagnée.

L'impératrice Zita parle notre langue avec une sûreté impeccable. Quand elle n'était qu'une princesse, elle avait su créer autour d'elle une véritable petite France. Tout son entourage était français : professeurs, demoiselles de compagnie, domestiques. Françaises encore les zettes qu'elle faisait venir de Paris.

Elle avait rêvé de s'unir à l'un de ses cousins, Don Jaime de Bourbon, mais les nécessités dynastiques, ou plutôt les conseillers autrichiens lui imposèrent un autre choix. Pour cela, arrêta son courrier de Paris ; on remplaça les gens. Des Allemands, des Allemandes accoururent. Le petit coin de France disparut. Elle, princesse épousa l'archiduc Charles.

Elle effraya les austères archiduchesses par la vivacité de son esprit. Ainsi, certain jour

comme on vantait devant elle le génie du chansonnier Bethmann-Hollweg, elle dit doucement : — Oh ! oui, ce monsieur doit être un grand politique : il a l'air de faire difficilement les choses faciles et il ne sait pas saluer ! »

La Patrie suisse. — Le numéro du 28 mai de la *Patrie suisse* nous apporte d'abord toute une série de portraits militaires : colonels Sprecher de Bernegg, Sonderegger, Emile Ruffieux ; puis ceux du professeur Wälsler et de l'ingénieur Ernest de Stockalper, récemment décédé ; la vue de poitiers magnifiquement fleuris chez M. Gustave Ador ; des vues du pont écroulé de Gotteron ; des scènes de l'inauguration du service d'auto-transport du Jura-Centre (Jura bernois) ; de la « Gloire qui chante » à Zurich ; de l'Exposition d'étains suisses de style ancien au Musée des arts décoratifs de Genève, de l'inauguration du service de transports postaux par avion Zurich-Lausanne.

Un maître du barreau — Deux amis sont en conversation sur le Grand-Pont. Passe un de nos avocats les plus connus.

— Dis-moi, c'est bien M. *** , qu'on dit être un de nos avocats les plus éloquents ? demande l'un.

— Oui, c'est lui. Je te crois qu'il est fort. L'autre jour, il a fait encore acquitter une facture impayée. — Mx.

NOS ENFANTS A L'ÉCOLE

CERTAINS journaux ont reproduit, ces derniers temps, la prétendue composition que voici, d'un tout jeune écolier neuchâtelois de la campagne. Nous disons « prétendue » car nous avouons avoir quelque doute sur l'authenticité de cette composition. Authentique ou non, la chose est fort amusante et c'est à ce titre que nous croyons devoir la reproduire à l'intention de ceux de nos lecteurs qui ne l'ont déjà lue.

Le sujet de composition donné par l'institutrice était : « La vache ». Voici la description que fit de cet animal l'écolier en question :

« La vache est un mammifère. Ses jambes arrivent jusqu'à terre. La vache n'est pas un bœuf. Dans la tête, il pousse environ deux yeux. La vache a deux longues oreilles d'âne. A côté desquelles sortent deux courbes de la tête. On n'appelle pas la jeune vache vache, c'est pourquoi elle s'appelle veau. Derrière, au dos, il y a aussi encore quelque chose. On lui dit queue avec au bout un pour chasser les mouches. La vache ne pond pas comme notre poule. On mange son intérieur et avec son extérieur, le cordonnier Müller fait du cuir. Alors il fait des sabots de bois. Lorsqu'elle est morte hier, elle est tombée, et M. l'instituteur aura la saucisse. »

Les cocasseries du hasard. — L'autre jour, entre midi et une heure, on pouvait voir, dans la vitrine d'un magasin de mercerie, épinglée par hasard à un caleçon de femme exposé, une étiquette portant ces mots : « Fermé de midi à 1 h. 30. » — Mx.

40 Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA MAISON DU CHAT-QUI-PELOTE

PAR
HONORÉ DE BALZAC

Telles furent les phrases jetées à l'aventure par Guillaume. La conclusion qui les terminait ravit l'amoureux commis : il songeait déjà pour mademoiselle Virginie à l'un de ses amis, quand il sortit du cabinet enfumé en serrant la main de son futur beau-père, après lui avoir dit, d'un petit air entendu, que tout s'arrangerait pour le mieux.

— Que va penser madame Guillaume ? Cette idée tourmenta prodigieusement le brave négociant quand il fut seul.

Au déjeuner, madame Guillaume et Virginie, auxquelles le marchand-drapier avait laissé provisoirement ignorer son désappointement, regardèrent assez malicieusement Joseph Lebas, qui resta grandement embarrassé. La pudeur du commis lui

concilia l'amitié de sa belle-mère. La matrone rede vint si gaie qu'elle regarda monsieur Guillaume en souriant, et se permit quelques petites plaisanteries d'un usage immémorial dans ces innocentes familles. Elle mit en question la conformité de la taille de Virginie et de celle de Joseph, pour leur demander de se mesurer.

Ces niaiseries préparatoires attirèrent quelques nuages sur le front du chef de famille, et il afficha un tel amour pour le décorum, qu'il ordonna à Augustine de prendre le bras du premier commis en allant à Saint-Leu. Madame Guillaume, étonnée de cette délicatesse masculine, honora son mari d'un signe de tête d'approbation. Le cortège partit donc de la maison dans un ordre qui ne pouvait suggérer aucune interprétation malicieuse aux voisins.

— Ne trouvez-vous pas, mademoiselle Augustine, disait le commis en tremblant, que la femme d'un négociant qui a un bon crédit, comme monsieur Guillaume, par exemple, pourrait s'amuser un peu plus que ne s'amuse madame votre mère, pourrait porter des diamants, aller en voiture ? Oh ! moi, d'abord, si je me mariais, je voudrais avoir toute la peine, et voir ma femme heureuse. Je ne la mettrais pas dans mon comptoir. Voyez-vous, dans la draperie, les femmes n'y sont plus aussi nécessaires qu'elles l'étaient autrefois. Monsieur Guillaume a eu raison d'agir comme il a fait, et d'ailleurs c'était le goût de son épouse. Qu'une femme sache donner un coup de main à la comptabilité, à la correspondance, au détail, aux commandes, à son ménage, afin de ne pas rester oisive, c'est tout. A sept heures, quand la boutique serait fermée, moi je m'amuserais, j'irais au spectacle et dans le monde. Mais vous ne m'écoutez pas.

— Si fait, monsieur Joseph. Que dites-vous de la peinture ? C'est là un bel état.

— Oui, je connais un maître peintre en bâtiment, monsieur Lourdois, qui a des écus.

En devisant ainsi, la famille atteignit l'église de Saint-Leu. Là, madame Guillaume retrouva ses droits, et fit mettre, pour la première fois, Augustine à côté d'elle. Virginie prit place sur la quatrième chaise à côté de Lebas. Pendant le prône, tout alla bien entre Augustine et Théodore qui, debout derrière un pilier, priaït sa madone avec ferveur ; mais au lever-Dieu, madame Guillaume s'aperçut, un peu tard, que sa fille Augustine tenait son livre de messe au rebours. Elle se disposait à la gourmander vigoureusement, quand, rabaissant son voile, elle interrompit sa lecture et se mit à regarder dans la direction qu'affectionnaient les yeux de sa fille. A l'aide de ses besicles, elle vit le jeune artiste dont l'élégance mondaine annonçait plutôt quelque capitaine de cavalerie en congé, qu'un négociant du quartier.

Il est difficile d'imaginer l'état violent dans lequel se trouva madame Guillaume, qui se flattait d'avoir parfaitement élevé ses filles, en reconnaissant dans le cœur d'Augustine un amour clandestin dont le danger lui fut exagéré par sa prudence et son ignorance. Elle crut sa fille gangrenée jusqu'au cœur.

— Tenez d'abord votre livre à l'endroit, mademoiselle, dit-elle à voix basse mais en tremblant de colère. Elle arracha vivement le Paroissien accusateur, et le remit de manière à ce que les lettres fussent dans leur sens naturel. — N'ayez pas le malheur de lever les yeux autre part que sur vos prières, ajouta-t-elle, autrement, vous auriez affaire à moi. Après la messe, votre père et moi nous aurons à vous parler.

Ces paroles furent comme un coup de foudre pour la pauvre Augustine. Elle se sentit défaillir ; mais combattue entre la douleur qu'elle éprouvait et la crainte de faire un esclandre dans l'église, elle eut le courage de cacher ses angoisses. Cependant, il était facile de deviner l'état violent de son âme en voyant son Paroissien trembler et des larmes tomber sur chacune des pages qu'elle tournait. Au regard enflammé que lui lança madame Guillaume, l'artiste vit le péril où tombaient ses amours, et sortit, la rage dans le cœur, décidé à tout oser.

— Allez dans votre chambre, mademoiselle ! dit madame Guillaume à sa fille en rentrant au logis ; nous vous ferons appeler ; et surtout, ne vous avisez pas d'en sortir.

La conférence que les deux époux eurent ensemble fut si secrète, que rien n'en transpira d'abord. Cependant, Virginie, qui avait encouragé sa sœur par mille douces représentations, poussa la complaisance jusqu'à se glisser auprès de la porte de

la chambre à coucher de sa mère, chez laquelle la discussion avait lieu, pour y recueillir quelques phrases. Au premier voyage qu'elle fit du troisième au second étage, elle entendit son père qui s'écriait :

— Madame, vous voulez donc tuer votre fille ?

— Ma pauvre enfant, dit Virginie à sa sœur éprouvée, papa prend la défense !

— Et que veulent-ils faire à Théodore ? demanda l'innocente créature.

La curieuse Virginie redescendit alors ; mais cette fois elle resta plus longtemps : elle apprit que Lebas aimait Augustine. Il était écrit que, dans cette mémorable journée, une maison ordinairement si calme serait un enfer.

Monsieur Guillaume désespéra Joseph Lebas en lui confiant l'amour d'Augustine pour un étranger. Lebas, qui avait averti son ami de demander mademoiselle Virginie en mariage, vit ses espérances renversées. Mademoiselle Virginie, accablée de savoir que Joseph l'avait en quelque sorte refusée, fut prise d'une migraine.

La zizanie semée entre les deux époux par l'explication que monsieur et madame Guillaume avaient eue ensemble, et où, pour la troisième fois de leur vie, ils se trouvèrent d'opinions différentes, se manifesta d'une manière terrible. Enfin, à quatre heures après midi, Augustine, pâle, tremblante et les yeux rouges, comparut devant son père et sa mère. La pauvre enfant raconta naïvement la trop courte histoire de ses amours. Rassurée par l'allocation de son père, qui lui avait promis de l'écouter en silence, elle prit un certain courage en prononçant devant ses parents le nom de son cher Théodore de Sommervieux, et en fit malicieusement sonner la particule aristocratique. En se livrant au charme inconnu de parler de ses sentiments, elle trouva assez de hardiesse pour déclarer avec une innocente fermeté qu'elle aimait monsieur de Sommervieux, qu'elle le lui avait écrit, et ajouta, les larmes aux yeux : — Ce serait faire mon malheur que de me sacrifier à un autre.

— Mais, Augustine, vous ne savez donc pas ce que c'est qu'un peintre ? s'écria sa mère avec horreur.

— Madame Guillaume ! dit le vieux père en imposant silence à sa femme. — Augustine, dit-il, les artistes sont en général des meurt-de-faim. Ils sont trop dépensiers pour ne pas être toujours de mauvais sujets. J'ai fourni feu M. Joseph Vernet, feu M. Lekain et feu M. Noverre. Ah ! si tu savais combien ce M. Noverre, M. le chevalier de Saint-Georges, et surtout M. Philidor, ont joué de tours à ce pauvre père Chevrel ! Ce sont de drôles de corps, je le sais bien. Ça vous a tous un habil, des manières.... Ah ! jamais ton monsieur Sumer.... Somm....

— De Sommervieux, mon père !

— Eh bien ! de Sommervieux, soit ! jamais il n'aura été aussi agréable avec toi que M. le chevalier de Saint-Georges le fut avec moi, le jour où j'obtins une sentence des consuls contre lui. Aussi était-ce des gens de qualité d'autrefois.

— Mais, mon père, monsieur de Sommervieux est noble, et m'a écrit qu'il était riche. Son père s'appelait le chevalier de Sommervieux avant la révolution.

(A suivre)

Royal Biograph. — Cette semaine, programme des plus variés au Royal Biograph. « Au fond de la coupe », grand drame mondain et réaliste avec le concours de miss Bessie Barriscale, une sculpturale beauté américaine. Les scènes qui composent le film « Au fond de la coupe », sont tour à tour brillantes, tumultueuses, violentes, ou d'une extrême sévérité. « L'envoyé spécial » est un petit drame qui se passe dans le monde des chercheurs d'or. Avec « Le prisonnier sentimental », chacun pourra donner libre cours à sa galeté ; ce n'est qu'un éclat de rire du commencement à la fin. Un très bon documentaire et des actualités françaises et belges sont encore au programme.

Dimanche, 8 juin (Pentecôte), relâche. Tous les jours, matinée à 3 heures et soirée à 8 ½ heures.

Nouveaux abonnés. — Robert Addor, institut., Yverdon. — Dr R. Wetti, Yverdon. — P.-C. Perret, dentiste, Yverdon. — Aug. Hofer, Essertines sur Yverdon. — Julien Charmey, Chamblon. — Ch. Piguet, Lausanne. — Café-chocolat, pl. Palud, Lausanne. — Café Perrollaz, Genève.

Kefol NEURALGIE MIGRAINE BOITE EN POULÈRES N°180 TOUTES PHARMACIES

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS